

Etablissements classés (Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 09 octobre 2024, n° 3A/2024/3517/176, le Ministre du Travail a autorisé à MPG SARL, pour compte de Madame Liliane BOUS-BOURG,

l'exploitation d'un monte-escaliers à Consdorf, 12, Huelewee (établissement de la classe 3A)

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 25 novembre 2024 inclusivement

Consdorf, le 16 octobre 2024

le bourgmestre,

le secrétaire communal,

